



## Psychologues de l'Éducation nationale de l'Académie d'AMIENS – Aisne, Oise, Somme

### **Le 15 novembre 2017 : Vos représentants SNES-FSU/SNUipp-FSU ont rencontré Mme le Recteur**

*Les élus du SNES-FSU D. Morival, C. Bas et S. Kachouche, accompagnés de C. Méry (candidate SNUipp-FSU) ont été reçus en audience par Mme le Recteur, accompagnée du Secrétaire général du rectorat et du CSAIO.*

À l'ordre du jour :

**I - Regroupement des 2 CIO d'Amiens sur le site du CIO Amiens-sud :** Mme le Recteur déplore comme nous les conséquences de ce choix du MEN, qui refuse de financer les travaux nécessaires à l'installation des deux CIO à CANOPÉ (prévue précédemment). Mais les travaux permettant la cohabitation des 2 CIO dans les locaux d'Amiens-sud seront financés. Ils démarreront en décembre 2017 pour une installation de l'équipe d'Amiens-nord prévue fin mars 2018. Les 2 CIO garderont leur fonctionnement propre, leur secteur et leur n° d'immatriculation. Il n'y a pas de projet de fusion.

**II - Indemnités** (<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/indemnitees-des-psyen-enfin>) Le décret fixant les indemnités de fonction est paru le 11 novembre avec l'injustice que l'on sait. Mme le Recteur convient de cette injustice mais la décision n'est pas de son ressort. La nouvelle IFP sera versée aux PsyEN-EDO dès novembre, incluant son rattrapage rétroactif pour septembre et octobre.

Concernant l'indemnité REP/REP+, M. le Secrétaire Général n'en ordonnera pas le retour du versement avant la sortie du texte, s'est refusé à entendre que le ministère a donné son accord pour que son versement soit d'ores et déjà repris, en attendant que le texte de 2015 soit « toilé ». Pour les PsyEN-EDA : pas de changement pour la proratisation (niveau départemental).

L'indemnité de tutorat (1250 €) est fixée dans décret du 11 novembre. *C'est grâce à l'intervention de la FSU qu'elle a été alignée sur celle des professeurs, après une tentative du MEN à la rabaisser.*

Concernant le droit des stagiaires (Lille) à effectuer leur stage en CIO ou RASED dans notre académie, Mme le Recteur s'engage à soutenir après du recteur de Lille notre exigence que ce droit soit respecté dès 2018.

### **III - Accompagnement de la création du corps :**

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, nous avons relayé à Mme le Recteur et à M. le CSAIO les difficultés rencontrées sur le terrain par les Psychologues face à des interlocuteurs (chefs d'établissement, enseignants...) qui n'ont reçu de la part du rectorat, aucune information particulière quant à la création du nouveau corps, leur changement de nom et la définition de leurs missions. *Des propositions de l'administration :*

→ **Une plaquette de présentation des PsyEN-EDO** créée par l'académie de Rouen pourrait être adaptée (sur la forme) pour une utilisation généralisée à l'académie d'Amiens.

→ **Une journée banalisée prévue en janvier** en présence de M. Bellier (IGEN) avec les PsyEN-EDO sera étendue aux PsyEN-EDA de l'académie. **Questions à M. Bellier à faire remonter pour le 1/12/17.**

Pour les Psychologues du 1<sup>er</sup> degré, les nombreuses questions et inquiétudes concernent les aspects fonctionnels : qu'implique le changement de gestion (de départementale à académique) ? Qui sont les nouveaux interlocuteurs ?... Ce nouveau statut soulève de nombreuses questions qu'il conviendra de régler dans la transparence pour tous :

### 1) Circuit hiérarchique :

- Les textes prévoient que les PsyEN-EDA soient sous l'autorité du Recteur et sous la responsabilité de l'IEN : de quel service vont-ils dépendre ? Quelle procédure pour les demandes d'absence, les courriers à la hiérarchie ? Les PsyEN-EDA appartiennent aux RASED et aux pôles ressources sous la responsabilité de l'IEN : quelle articulation au niveau hiérarchique ?

- Réponse : *ça ne change pas beaucoup, pas de service particulier au Rectorat, on avance en marchant et on attend des éclaircissements nationaux... Le rectorat est en réflexion et laisse le fonctionnement actuel plus départemental...*

- **Conseiller Technique Somme et poste départemental Oise** : quelle position du rectorat sur ces postes ? *Pour l'instant, la question de la chaîne hiérarchique des PsyEN-EDA n'est pas tranchée et le SNUipp-FSU est demandeur d'un groupe de travail ministériel sur le sujet. En l'attente, il nous semblerait opportun de ne pas mettre en place des postes dans les départements de manière opaque et "hors texte"...*

- Réponse : *un DSDEN peut créer tous les postes de conseillers techniques qu'il souhaite... Un CT n'est pas un supérieur hiérarchique et les décisions reviennent au DASEN ; il peut cependant y avoir délégation de signature...*

*Le SNUIPP et le SNES appellent à la vigilance sur cette question qui relève d'un débat national.*

### 2) Frais de déplacement : Quid de la gestion des PsyEN-EDA ?

- Réponse : *toujours le BOP4 dans l'enveloppe départementale.*

### 3) Conditions matérielles de travail : une ligne budgétaire est-elle prévue ?

*Le SNUipp revendique un fond rectoral qui permette aux psychologues dont les RASED sont "difficilement" financés par les mairies de travailler décemment et avec les outils adéquats (financement de la WISC5 par exemple...)*

- Réponse : *rien de prévu ; le Rectorat va se rapprocher des DASEN sur ces questions...*

### 4) Formation (questions communes aux 2 spécialités) : Des formations communes EDA-EDO sont-elles prévues au PAF (Plan académique de formation ? Ou au niveau départemental ?

Question des journées à la libre disposition pour des échanges de pratiques : Dans l'Oise, l'AFPEN depuis des années a pu disposer de 3 jours d'autoformation pour les PsyEN EDA ; cet exemple qui permet de faire vivre une vie associative professionnelle peut-il être généralisé ?

*Le SNUIPP est pour une transparence de l'organisation de la formation, des échanges EDA-EDO, des temps d'échanges de pratique / journées AFPEN, tirer vers le haut un acquis départemental ; voir quel niveau (acad/dep ??)*

- Réponses : *en cours de réflexion ; les pratiques départementales vont continuer...*

*Notre questionnement a permis d'inclure les PsyEN-EDA à la journée de rassemblement avec Mr Bellier, ainsi qu'à la formation académique au WISC-V :*

→ **Formation au WISC-V** initialement prévue pour les Psychologues EDO, en discussion pour bénéficier également aux Psychologues EDA (l'accord est déjà acquis pour les PsyEN de la Somme). Elle est conçue en 2 parties : formation théorique à distance en décembre suivie de sessions de formation pratique en présentiel (regroupements des psychologues dans les CIO de secteur).

### 5) Questions diverses (1<sup>er</sup> degré) :

Un psychologue peut-il être convoqué par un IEN à une animation pédagogique ? (En sachant que contrairement aux enseignants il n'est pas soumis aux 108h) ; si oui, quel rattrapage des heures ?

- Réponse : ***oui, pour les heures, voir les textes ORS...***

Stage MIN : quelle compétence ? Un IA peut-il choisir le voeu d'une collègue ? *Le snuipp est pour le respect de l'ordre des voeux des collègues ; s'investir dans une formation fait partie des droits des personnels...*

- Réponse : ***cette année pas de CAPA (puisque pas encore élue...), donc transmission directe des stages MIN au MEN. À partir de janvier 2018, cela relèvera de la CAPA des PsyEN.***

Postes vacants : quelle politique du rectorat ? Quel recrutement ? Compétence départementale ? Appel à candidature auprès des PE ayant un master de psycho ? Recrutement externe ?

*Le SNUipp est favorable à d'abord un appel à candidature auprès des PE ayant un master de psycho...*

- Réponse : ***pas de changement / recrutement départemental ; recrutement de contractuels avec Master, difficile de répondre au niveau du détail.***

Situation particulière d'une psychologue scolaire retraitée qui, sur un secteur « propose ses services gratuitement » aux enseignants de la circonscription. Nous relayons l'interrogation des psychologues du secteur sur ce type de pratique. *Le secteur admin du SNUipp précise que les interventions peuvent se faire uniquement sur le bon vouloir des collègues de l'école. Pour entrer dans l'école, la personne doit demander l'autorisation à l'IEN et à la mairie si c'est hors temps scolaire. Elle peut aussi se tourner vers le secours populaire ou les dispositifs de réussite éducative dans les quartiers défavorisés...*

Réponse : ***voir au niveau départemental (DASEN)***

### **IV - Le Plan lycéens/étudiants du ministère, qui ne cite pas les PsyEN-EDO :**

Mme le Recteur reprend la posture du ministre « de multiplier les aides en direction des élèves » : selon elle, « pas de remise en cause de notre activité mais remettre des forces supplémentaires ».

Ce que les collègues pourront trouver ironique, quand le « vademecum » développe un rôle des CIO cantonné à de l'évènementiel et les missions des PsyEN confiées à des jeunes en « service civique » ! Nous avons dénoncé fermement cette vision et rappelé la complexité du processus de la construction de projet pour les adolescents et nos missions inscrites dans le décret du 1<sup>er</sup> février.

## **Le 16 novembre 2017 : Stage académique SNES-SNUIPP à Chauny en direction des PsyEN EDA et EDO**

Une quarantaine de collègues EDO et EDA ont répondu présent.e.s à notre invitation à réfléchir collectivement à notre nouveau statut.

- Il a été noté la satisfaction du maintien et de l'intégration dans l'IFP de l'ISAE pour les Psy-EDA et de l'obtention de la Hors Classe pour les EDO (hors DCIO) ; cependant **le compte n'y est pas** : pas de création de postes, pas d'augmentation de nos salaires, inégalité des indemnités en défaveur des Psy-EDO. Des engagements trahis concernant l'intégration dans la hors classe pour les EDO (7% cette année et non les 10% promis pour rattrapage), baisse drastique du montant de l'ICA prévue pour les DCIO, pas de groupe de travail depuis le changement de gouvernement, un plan lycéens-étudiants méprisant le rôle des PsyEN EDO... **Nos revendications et mobilisations restent d'actualité...**

- Un compte rendu de l'audience au Rectorat du 15 novembre a été fait.

- Outre les points d'information statutaire et de gestion des personnels (promotion, mouvement, mise en œuvre du PPCR...) nous avons beaucoup échangé sur les pratiques des un.e.s et des autres... Équipement matériel, formation les stagiaires des deux spécialités ont exprimé leur volonté de partager des formations communes (comme cela sera proposé suite à l'audience – voir plus haut), relation

à la MDPH, à l'orientation et aux lobbies de tous ordres, au monde du travail... A aussi été débattue la question du choix des outils de Psy (ECPA, MDPH) à laquelle nous sommes tous, EDA et EDO, confrontés.

La fiche Conseiller Technique de la Somme a été analysée et nous avons exprimé notre inquiétude sur cette situation dans le cadre du débat qui doit s'amorcer nationalement sur la chaîne hiérarchique.

Nous avons plus particulièrement travaillé sur la fiche "missions" de notre statut : nos syndicats ont obtenu que celles-ci ne restent pas cantonnées au champ de l'évaluation, que tous les élèves soient concerné.e.s par notre intervention. Elèves/enfants, voir la personne dans sa globalité, lutter contre le déterminisme social, oeuvrer à une école bienveillante, au vivre ensemble... Tout cela a fait l'objet d'échanges et de mises en perspectives professionnelles, permettant de mieux nous connaître dans nos conditions d'exercice respectives. Les questions communes autour des questions éthiques ont été abordées au regard de notre code de déontologie et en référence à la conférence de consensus sur le bilan psychologique...

Ces échanges doivent se poursuivre pour articuler notre professionnalité aux revendications développées par nos syndicats nationaux, en lien avec le projet de transformation sociale dont est porteuse la FSU.

***Elections 2017 des PsyEN, dès maintenant :***

